

Décision

Générale

colonial

Décision n° 730 MILITAIRE HORS CADRES

n° 730

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1943

Numéro JO
n° 18 du 15/09/1943

Date du numéro
15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, valable à compter de la date d'arrivée à destination est accordé au Chef de Bataillon d'infanterie Coloniale CHEDEV II I E Edouard en service hors-Cadres à la Côte Française des Somalis, pour en jouir en SYRIE.